Aix*Marseille université
Socialement engagée

Arrêté n° « UFR Sciences 20221024-2 »

Arrêté UFR Sciences

Licence parcours-type Plurisciences - 2022-2023

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 17 mai 2018 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du « **Parcours-type PLURISCIENCES** » commun aux 9 mentions de licence du domaine « **Sciences et Technologies** » suivantes : « **Chimie** », « **Informatique** », « **Mathématiques** », « **Mécanique** », « **Physique** », « **Sciences de la Vie (SV)** », « **Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)** », « **Sciences Sanitaires et Sociales (SSS)** » et « **Sciences Pour l'Ingénieur (SPI)** », est composé comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

Licence 3ème année du Parcours-type : PLURISCIENCES et délivrance du diplôme de LICENCE Site de Saint Charles
Semestres 5
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Sophie THETIOT-LAURENT Suppléant(e) : Christine BALLINI Liste des membres : Christine BALLINI, Hervé DAUDE, William GILLARD, Marie HOUSSIN, Magali MURAGLIA, Sophie THETIOT-LAURENT **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :

Aix*Marseille université
Socialement engagée

Semestre 6 et JURY DE MENTION
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Sophie THETIOT-LAURENT Suppléant(e) : Christine BALLINI Liste des membres : Christine BALLINI, Hervé DAUDE, William GILLARD, Marie HOUSSIN, Magali MURAGLIA, Sophie THETIOT-LAURENT **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 24 octobre 2022

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences

Université d'Aix Marseille · AMU ·